

Procès verbal de la réunion ordinaire du 11 novembre 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 novembre 2018 s'est réuni le 11 novembre 2018 à 9 heures 00 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemond, Loulergue, Morele.

Absents excusés : M. Lascourbas et Mme Tomassi.

Monsieur Lascourbas Jean-François donne pouvoir à Monsieur Jacques Bœuf.

Secrétaire de séance : Christophe Boyer

Ordre du jour :

- Amendes de police 2018
- DETR 2019
- Contrat de prestation Suez
- Vidange station
- Nomination à la commission de contrôle élections
- Demande d'achat Murzeix
- Enquête La Marche
- Conseil d'enfants
- Rapport CRC
- Questions diverses
- Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Amendes de police 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte les devis suivants :
 - o Parc départemental pour 554.59 € HT (TTC 665.51 €)
 - o Signastore pour 592.61 € HT (TTC 711.13 €)

- Accepte le plan de financement suivant :

Coût HT	:	1 147.20 €
Amendes de police :		670.83 €
Quote-part communale HT :		476.37 €

- Charge Monsieur le Maire :
 - o D'accepter les devis.
 - o De demander le versement des amendes de police.

DETR 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Propose au titre de la DETR 2019 l'acquisition d'un défibrillateur,
- Charge Monsieur le Maire de présenter ce dossier au titre de la DETR 2019,
- Accepte le plan de financement suivant :

Coût HT du défibrillateur :	2 191.23 €
DETR (50%) :	1 095.62 €
CNP :	657.37 €
Quote-part communale HT :	438.24 €
- Charge Monsieur le Maire :
 - o D'inscrire cette dépense au budget 2019
 - o D'accepter le devis.

Offre de service Entretien poteaux et puisards d'incendie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de passer ce contrat avec Suez et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles.

Entretien des ouvrages de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise ACV 23 pour un montant TTC de 480 €.

Commission de contrôle des élections

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants pour siéger à cette commission :

- Titulaire : Jean-François LASCOURBAS
- Suppléants : Sophie CHARBONNEL-DESSEMOND
Christophe BOYER

Demande achat à Murzeix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte, de vendre cette portion de chemin dans le village de Murzeix, au prix qui sera fixé par le Conseil Municipal, sous réserve du résultat de l'enquête publique.
- décide que tous les frais incombant à cette vente seront à la charge du demandeur quel que soit l'issue du dossier.
- charge Monsieur le Maire d'organiser cette enquête.

Vente d'une partie de terrain communal à La Marche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de déclasser et d'aliéner le morceau de domaine public convoité par Madame BOYER Chantal,
- Décide de lui vendre au prix de 1 € le m², auquel s'ajoutera 724.36 € (frais d'enquête publique pris en charge par la Commune)
- Charge Madame BOYER Chantal de contacter le géomètre et le notaire de son choix et de prendre à sa charge les frais
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces utiles.

Conseil d'enfants

Madame Charbonnel Dessemond propose à l'assemblée de créer un Conseil d'enfants.

A la demande de plusieurs membres, il lui est demandé de bien vouloir apporter quelques précisions et modifications aux documents présentés.

Le Conseil Municipal propose qu'une commission travaille sur ces nouveaux documents avant de les proposer au vote en prochaine séance.

Rapport Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des comptes nous demande de débattre sur le rapport d'observations définitives sur la communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Monsieur le Maire propose d'en prendre connaissance et d'en débattre en prochaine séance.

Questions diverses

////

Informations

Lecture de la réponse de la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde sur les frais des écoles.

Un communiqué sera prochainement publié dans le journal concernant l'élagage.